

Pétrole et gaz

Politique sectorielle Meeschaert AM

Avril 2021

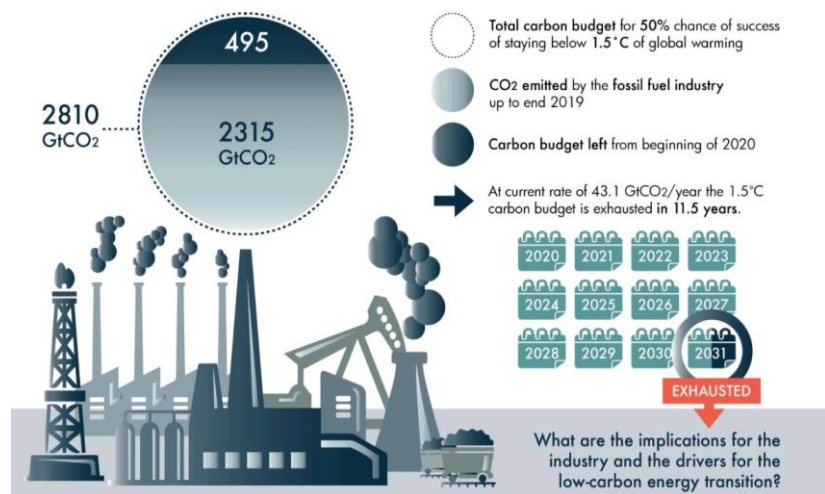
Contexte

Selon le GIEC, dans les trajectoires qui limitent le réchauffement planétaire à 1,5 °C, les émissions anthropiques mondiales nettes de CO₂ doivent diminuer d'environ 45 % depuis les niveaux de 2010 jusqu'en 2030, et être nulles vers 2050. Pour limiter le réchauffement planétaire à moins de 2 °C, les émissions de CO₂ devraient diminuer d'environ 25 % d'ici à 2030 et devenir nulles vers 2070.

Il en découle la notion de budget carbone, qui définit la quantité maximale de GES qui peut-être émise en vue de contenir l'élévation de la température moyenne à un certain niveau avec une probabilité raisonnable.

D'après Carbon Tracker, ce budget carbone mondial aura été épuisé en 2030 au rythme actuel, ce qui nous rappelle l'urgence d'agir au plus vite, et implique notamment qu'un tiers des réserves de pétrole¹, la moitié des réserves de gaz et 80% des réserves de charbon doivent rester dans les sous-

sols et ne pas être exploitées.



Source : Carbon Tracker 2020 – Budget carbone mondial

En juin 2020, Meeschaert AM a publié sa politique de sortie du charbon² et annoncé son désinvestissement des entreprises minières impliquées dans l'extraction du charbon ainsi que le développement de nouvelles centrales à charbon.

Dans la continuité de cette étape importante dans sa gestion des risques climatiques, Meeschaert AM a formalisé sa politique sur le secteur Pétrole et Gaz.

En effet, malgré la nécessité de diminuer la production de pétrole et de gaz de 4 et 3% par an d'ici 2030 pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, le secteur Pétrole et gaz, lui, prévoit de son côté d'augmenter de 7% sa production d'ici 2024.

Par ailleurs, la valorisation des entreprises du secteur Pétrole et Gaz dépend fortement des réserves d'énergie fossile présentes dans les sous-sols dont elles gèrent l'exploitation. Toutefois, au regard de la nécessité de ne pas exploiter ces énergies fossiles pour réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre, les énergéticiens détenant les réserves les plus importantes risquent donc de subir des pertes liées à la très forte dépréciation de leurs actifs - risque de *stranded assets*, (ou actifs bloqués) - et seront donc les plus impactés dans la pérennité de leur modèle économique.

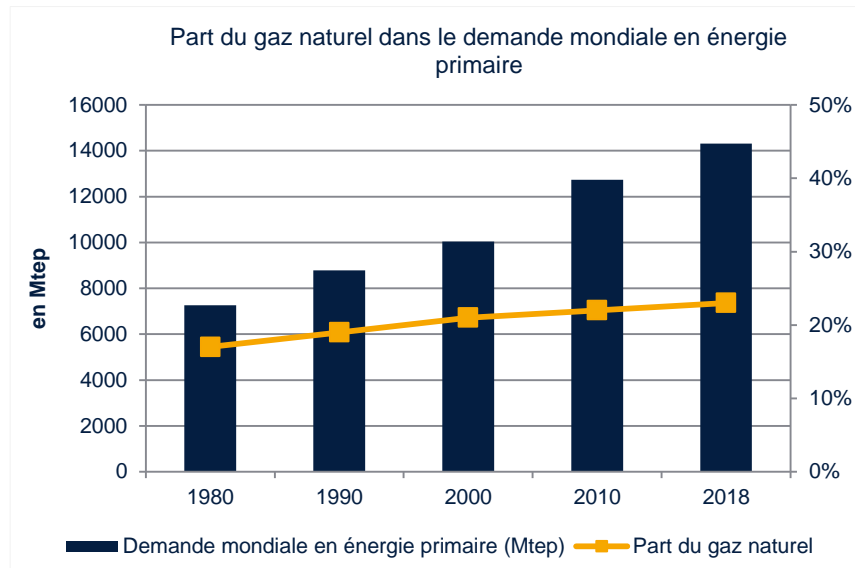
¹ <https://www.nature.com/articles/nature14016>.

² Politique de sortie du charbon : <https://isr.meeschaert.com/wp-content/uploads/sites/20/2020/06/Politique-charbon-MAM.pdf>

• Le gaz naturel

La place du gaz naturel dans les systèmes énergétiques et économiques n'a cessé de croître depuis plusieurs dizaines d'années.

Longtemps considéré comme un sous-produit indésirable du pétrole, le gaz naturel a vu son utilisation, comme combustible et / ou comme matière première, s'étendre à des activités aussi variées que la production d'électricité (40% de l'utilisation actuelle) et de chaleur, la production d'acier, de ciment, d'hydrogène et de produits chimiques, utilisées également dans les transports, etc.



Source : World Energy Outlook, AIE

S'il est souvent présenté comme plus « propre » que le charbon ou le pétrole, l'analyse de cycle de vie révèle des externalités négatives sur toute la chaîne de valeur du gaz naturel : principalement les émissions fugitives de méthane lors des opérations en amont et en aval, et les pratiques très émettrices répandues dans l'industrie comme le torchage et évacuation lorsqu'il est associé au pétrole au moment de l'extraction. Ainsi, le gaz naturel contribue à l'épuisement du budget carbone mondial et n'est pas compatible avec une économie bas carbone compte tenu de ses rejets de CO2 lors de la combustion. Par conséquent, Meeschaert AM ne considère pas le gaz naturel comme une « énergie de transition », mais soutient le développement des gaz verts ouvrant de nouvelles opportunités pour le secteur, contribuant à la transition énergétique de secteurs carbo-intensifs :

Focus : Potentiel des gaz verts pour la transition énergétique

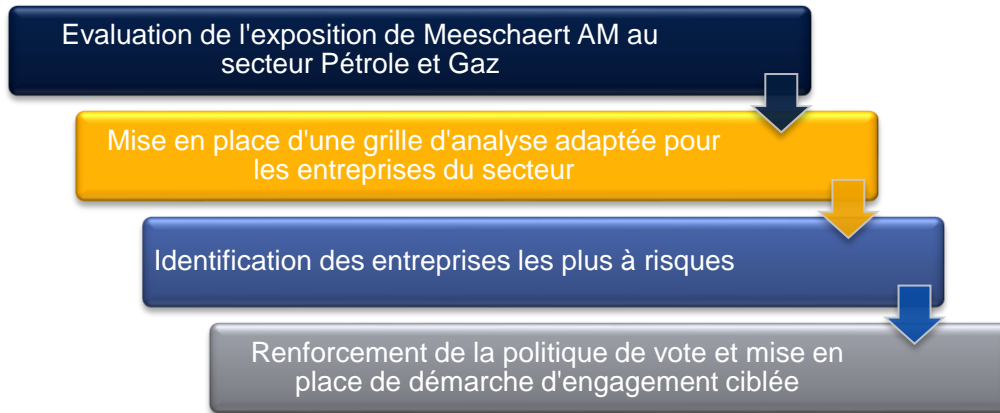
L'intérêt croissant pour les gaz bas carbone (principalement le biométhane et l'hydrogène vert produits par des électrolyseurs à électricité verte) ouvre de nouvelles perspectives pour le secteur du gaz.

- ✓ Ils permettent d'envisager sur le long terme, à travers les usages, comme un carburant et / ou matière première, une décarbonisation de l'économie qui va bien au-delà des utilisations énergétiques actuelles du gaz naturel pour la production d'électricité et le chauffage.
- ✓ Dans cette optique, les infrastructures existantes de transport, de distribution et de stockage de gaz naturel joueront un rôle central.



| L'approche de Meeschaert AM sur le secteur Pétrole et Gaz.

Meeschaert AM privilégie le dialogue et l'engagement actionnarial auprès des sociétés du secteur, en utilisant les moyens à sa disposition et la collaboration au sein de collectifs d'investisseurs.

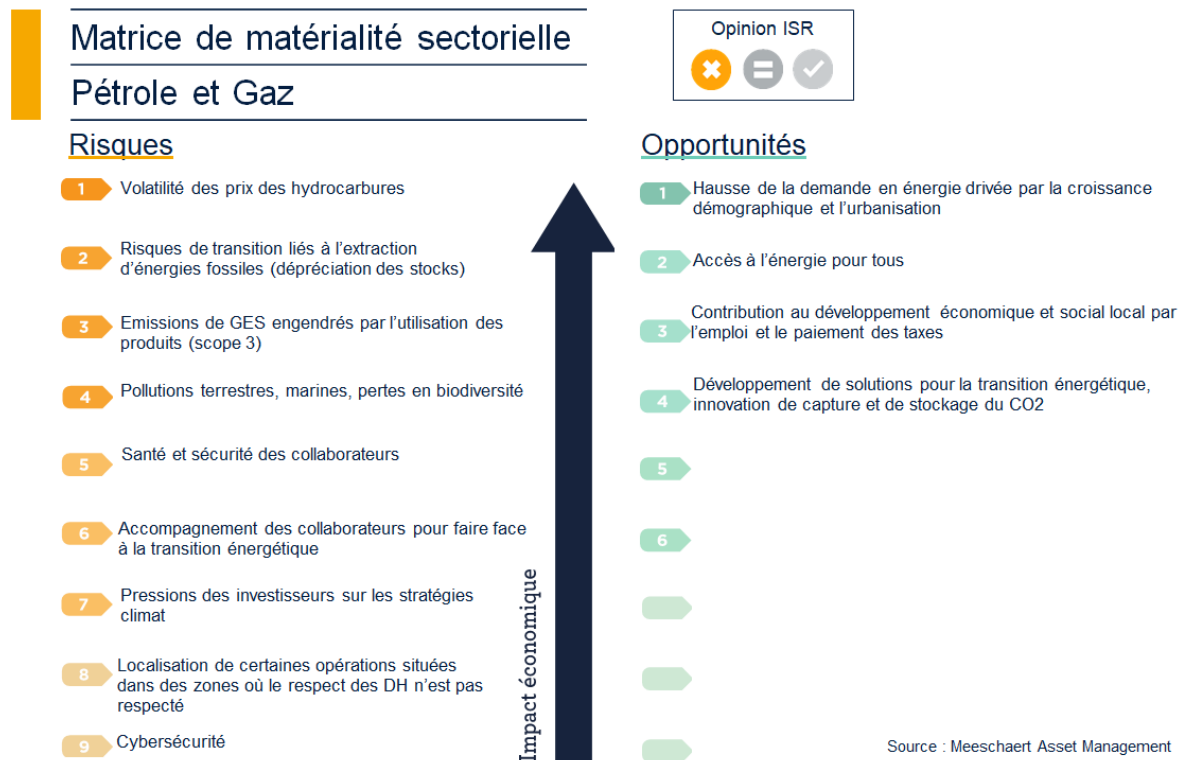


- Exposition de Meeschaert AM au secteur Pétrole et Gaz

Meeschaert AM n'investit pas en direct dans des projets d'exploration production d'énergies fossiles. Au 31 décembre 2020, environ 0,5% des encours de Meeschaert AM étaient investis dans six entreprises du secteur de l'exploration production d'énergies fossiles.

- Analyse des stratégies climatiques des entreprises du secteur pétrolier

L'équipe ISR établit la matrice de matérialité propre au secteur Pétrole et Gaz. Celle-ci hiérarchise les risques et opportunités ESG identifiés. Ce secteur est classé en opinion ISR négative.



Source : Meeschaert Asset Management

Pour compléter la matrice de matérialité, Meeschaert AM a développé une grille d'analyse spécifique pour l'évaluation des stratégies climatiques des groupes pétroliers. Celle-ci a été complétée par la publication du benchmark « Net-Zero Company » sur le secteur Pétrole et Gaz de Climate Action 100+.

Rubrique	Critères analysés
Engagements Annoncés	<ul style="list-style-type: none"> • Un objectif de neutralité carbone est-il défini ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Sur quel périmètre (géographique, activités couvertes, actifs/ participations) ○ A quel horizon est-il prévu ? • Les objectifs prévoient-ils des réductions en absolu des émissions de gaz à effet de serre ? • Des objectifs de réduction des émissions de scope 3 (usage des produits) sont-ils fixés? S'agit-il d'objectifs en absolu ?
Scenario de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Quel scenario de référence utilisé pour la définition des objectifs climatiques de l'entreprise? Ce scenario est-il compatible avec l'Accord de Paris (limiter le réchauffement climatique en deçà de 2°C d'ici la fin du siècle)
Plan d'action mis en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Quelle est la place du gaz naturel dans le plan de transition énergétique des groupes pétroliers ? Leur stratégie repose-t-elle sur la hausse de la production de gaz naturel ? • Quelle est la place des solutions de capture et stockage du carbone et de compensation carbone dans l'objectif d'atteinte de la neutralité carbone ? • Le développement des énergies renouvelables et de l'électrification • Les plans d'investissements annoncés par les entreprises, ainsi que leurs objectifs de production de pétrole et gaz et la part des énergies fossiles dans leur mix énergétique sont-ils cohérents avec l'Accord de Paris ? • La société est-elle impliquée dans le développement de projet de production d'hydrocarbures non-conventionnels.
Gouvernance des risques climatiques	<ul style="list-style-type: none"> • Rôle du Comité exécutif • Objectif de réduction des émissions de CO2 dans la rémunération des dirigeants • Rôle du Conseil d'administration : revue de la stratégie • Informations sur le lobbying climatique
Risques physiques	<ul style="list-style-type: none"> • Comment sont évalués les risques physiques ? • Intégration des risques physiques dans le système de gestion des risques • Pertes financières évaluées liées aux risques physiques

L'engagement actionnarial pour accélérer la transition énergétique du secteur

Investisseur de long terme, Meeschaert AM a pour obligation de prendre en compte le risque climatique dans la gestion de ses portefeuilles et ainsi de limiter le risque de dépréciation des actifs (« stranded assets »). Le projet de Meeschaert AM s'inscrit donc dans le cadre d'une démarche constructive de dialogue et d'accompagnement des entreprises du secteur dans la transformation de leur modèle d'affaires et ainsi accélérer la transition énergétique. La démarche de Meeschaert AM vise à encourager les entreprises à définir des objectifs quantitatifs et ambitieux à la hauteur des enjeux auxquels il fait face, et à rendre compte des progrès réalisés dans l'atteinte de ces objectifs. Meeschaert AM est convaincu que le dialogue et l'engagement actionnarial ont un impact positif durable pour ces entreprises et pour leurs actionnaires.

Meeschaert AM a renforcé sa politique de vote³ en 2021, en formalisant l'intégration du principe de la transition juste pour une économie neutre en carbone, et afin d'utiliser ses droits de vote lors des assemblées générales pour manifester son opposition à la stratégie des entreprises.

Forte de l'expérience acquise en 2020 avec le dépôt de la première résolution climat lors d'une assemblée générale française, Meeschaert AM soutient le principe du « Say on Climate »⁴. Cette initiative s'inscrit dans la continuité de l'action engagée en mai dernier, aux côtés de dix co-déposants européens, vis-à-vis du groupe pétrolier Total lors de sa dernière assemblée générale. En effet, à l'instar du Say on Pay grâce auquel les actionnaires s'expriment chaque année sur la politique de rémunération des dirigeants, est désormais intégré dans les assemblées générales des entreprises cotées, Meeschaert AM considère que la question climatique doit être débattue au sein de l'Assemblée générale.

Enfin, Meeschaert AM a rejoint en 2018 l'initiative Climate Action 100+, pour s'engager auprès des 100 entreprises mondiales les plus émettrices de CO2. Son engagement au sein de cette initiative s'est considérablement renforcé en 2021, en devenant l'un des investisseurs en charge du dialogue et de l'engagement auprès du pétrolier Total et en participant au dialogue avec les dirigeants d'Engie auprès d'autres actionnaires du groupe. Meeschaert AM s'engage particulièrement auprès des sociétés françaises, et apporte son soutien à l'initiative pour l'engagement auprès des sociétés internationales.

- **Le dialogue et l'engagement auprès de TOTAL**

En 2020, après un dialogue continu avec Total, Meeschaert AM a coordonné un groupement d'actionnaires pour déposer la première résolution climatique soumise au vote des actionnaires en France, lors de son Assemblée générale, le 29 mai 2020. La résolution avait pour but d'inciter l'entreprise à déterminer des objectifs chiffrés de réduction des émissions de CO2 sur l'ensemble de ses activités, en intégrant notamment l'impact de ses produits dans sa stratégie climatique. Ces derniers représentent 80 % du bilan carbone du groupe, raison pour laquelle Meeschaert AM a souhaité dialoguer avec Total sur l'importance d'intégrer le scope 3 dans ses objectifs climatiques.

Malgré les avancées de Total dans son public statement de mai 2020, le manque d'objectifs clairs sur un plan de réduction en absolu des gaz à effet de serre et de transparence sur l'impact de ces ambitions sur le modèle économique de la société, le groupement d'actionnaires a maintenu sa résolution, affirmant la nécessité pour l'entreprise de définir une stratégie claire et lisible pour ses actionnaires, devant se traduire par un plan d'actions intégrant des objectifs intermédiaires chiffrés, alignés avec les objectifs de l'Accord de Paris.

La résolution a obtenu 16,8 % des suffrages exprimés, malgré l'opposition du Conseil d'Administration et les recommandations négatives de certaines agences internationales de conseil en vote. L'abstention a, elle, été de 11%, envoyant un signal complémentaire à l'entreprise sur l'importance de

³ Consulter la politique de vote de Meeschaert AM :

⁴ CP décembre 2020 : <https://isr.meeschaert.com/wp-content/uploads/sites/20/2020/12/2020-12-18-Communiqu%C3%A9-de-presse-Say-on-Climate.pdf>

définir un plan d'action stratégique climatique à la hauteur du défi. Meeschaert AM a été très satisfait de ce résultat, qui est d'autant plus significatif que l'état actuel du droit français a amené la coalition à devoir passer par une proposition de modification des statuts.

Suivi de l'engagement depuis le dépôt de résolution :

En septembre 2020, Total a des précisions sur sa stratégie climatique et ses plans d'investissement. Nous avons noté plusieurs avancées :

- Des objectifs de réduction de GES à moyen et long termes vers sa stratégie de zéro net d'ici 2050 dans le monde (scopes 1 + 2 + 3).
- L'objectif de réduction de l'intensité carbone à l'horizon 2030 a été porté à 20% (par rapport à 2015) dans le monde pour le scope 3.
- Les objectifs d'investissement dans les énergies renouvelables ont été augmentés : atteindre une capacité brute de 100 GW d'ici 2030.
- Une gouvernance climatique est en place, avec des critères de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les régimes de rémunération des dirigeants.
- La décision de se retirer de deux associations dont l'American Petroleum Institute (API) suite à la revue annuelle de la position de chaque association sur le climat.
- La consultation des actionnaires sur sa stratégie de transition énergétique lors de l'Assemblée générale de l'entreprise et ses objectifs associés à l'horizon 2030.

Les sujets d'engagement les plus importants pour l'année prochaine concernent les objectifs de réduction de l'intensité carbone à court et moyen terme, la divulgation des investissements et la stratégie de décarbonation.

- La récurrence du vote du Say-on-Climate a minima tous les trois ans, avec une mise à jour annuelle des progrès réalisés dans sa mise en œuvre?
- La précision et le renforcement des objectifs de réduction de scope 3 en absolu pour garantir la prise en compte des émissions sur toute la chaîne de valeur, aussi bien en amont qu'en aval.
- L'alignement des objectifs de réduction de l'intensité carbone à court et moyen termes sur un scénario 1,5°C.
- La présentation des dépenses en capital et les plans de production, afin de démontrer l'alignement des investissements avec les objectifs de l'Accord de Paris

Meeschaert AM poursuivra sa démarche de dialogue et ses actions d'engagement auprès des entreprises du secteur à travers sa politique de vote, ses actions individuelles et sa participation active au sein d'initiatives collectives.